

DECISION N°27-24

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le 21/02/2024

ID: 066-200049211-20240221-DC202427-AU

Objet : COMMANDE DE MATERIEL DE COLLECTE COLLECTIF COMPOSTEUR

Le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment celle prévue à l'article L.5211-10;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-10 et suivants ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU l'arrêté n°181-22 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean MAURY, 6ème Vice-Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó, portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L. 5211-09 -3ième alinéa, L 5211-12 et R 5214-1 du C.G.C.T.;

VU la proposition effectuée le 25/01/2024 pour la commande de matériel de collecte collectif composteur;

Considérant qu'il convient de réaliser la commande de matériel de collecte collectif composteur ;

DECIDE

<u>Article 1</u>: De confier la commande de matériel de collecte collectif composteur à la société ESAT JOAN CAYROL, pour un montant de 10.016,75 € TTC.

La commande sera facturée selon les modalités indiquées sur le devis n°JCA693/10124.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe ordures ménagères.

<u>Article 3</u>: Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 06 février 2024.



Publié le 21/02/2024



ID: 066-200049211-20240221-DC202427-AU

ASSOCIATION



Joseph Sauvy

Devis - JCA693/10124

E.S.A.T. JOAN CAYROL

5 chemin du Mas Taillant 66430 BOMPAS Tél.: 04.68.61.45.77

Email: contact.esat.joan.cayrol@asso-

sauvy.fr

N° client : CCCDCCONFLEN

Réf frs : Fourniture 10 plateformes de

compostage

Date: 25/01/2024

Votre interlocuteur : Laurent LOPEZ

DEVIS VALABLE 1 MOIS

CDC CONFLENT CANI

HÔTEL DE VILLE ROUTE DE RIA 66500 PRADES

Adresse de livraison HŌTEL DE VILLE ROUTE DE RIA 66500 PRADES

Qte.	P.U.	Remise %	P.U. net	Montant H.T.	TVA	TTC
1.0	882,30		882,30	8823,00	485,27	9 308,27
2.0	15,00		15,00	300,00	60,00	360,00
96,80	3,00		3,00	290,40	58,08	348,48
	10 20	10 882,30 20 15,00	10 882,30 20 15,00	10 882,30 882,30 20 15,00 15,00	10 882,30 882,30 8823,00 20 15,00 15,00 300,00	10 882,30 882,30 8823,00 485,27 20 15,00 15,00 300,00 60,00

Prénom, N Société	om, Dai	e, Signature/bo	n pour accord,	Tampon

Base H.T.	Net à payer		
	Total H.T.	9413,40	
8 823,00	TVA 5.5%	485,27	
590,40	TVA 20.0%	118,08	
	ттс	10016,75	

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard.

Chèque à l'ordre de E.S.A.T. JOAN CAYROL

BPS PERPIGNAN - IBAN FR76 16607 00000 60019368717 07 - CCBPFRPPPPG

Nos prestations peuvent donner droit à réduction d'impôt pour les particuliers et à des UB pour les cotisants à l'AGEFIPH.

Siège de l'association Joseph SAUVY 23 rue François Broussais 66028 PERPIGNAN



